



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

OBJET : PARCELLE BD 53 – 1 RUE MÈRE ELISE RIVET
ACQUISITION PAR EPORA ET GARANTIE DE RACHAT
Approbation

N°2026_082

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 juin 2026**

Date de transmission en Préfecture : **23 juin 2026**

Date de mise en ligne : **23 juin 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **9 juin 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Olivier CAPEL**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Laurence BEUGRAS - Christophe REBOUL - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Olivier CAPEL - Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE - Anne JUSTIN - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Carole COGNARD - Erwan LE SAUX - Marie DELAHAYE - Omar KLAÏ - Christiane CONSTANT - Odile MIRGUET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Claude MARCOLET (à Sébastien FRANÇOIS) - Agnès SÉNÉCLAUZE (à Laurence BEUGRAS) - Laurent MACON (à Cynthia CHABERT) - Xavier FRANCO (à Olivier CAPEL) - Yeabsera RAVET (à Omar KLAÏ) - Didier DUBOIS (à Christiane CONSTANT)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Suite à la réalisation d'une étude d'urbanisme pré-opérationnelle, la Commune a signé une convention opérationnelle « secteur de la Gare - rue Général de Gaulle » avec l'Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) le 16 mai 2024. Des négociations avec les propriétaires fonciers ont été entreprises par EPORA dans ce cadre.

Une offre a été formulée par EPORA à l'indivision DEL MORAL, propriétaire du bien situé 1 rue Mère Élise RIVET à BRIGNAIS, cadastré section BD numéro 53 d'une contenance de 889 m². Ce bien correspond à une maison d'habitation construite en 1964.

Le prix d'acquisition proposé est d'un montant total de 580 000,00 € (CINQ CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS). Ce prix tient compte de l'avis de France Domaine en date du 25 novembre 2025.

Cette acquisition va permettre de poursuivre l'objectif suivant : engager et maîtriser la densification d'un secteur particulièrement stratégique, à l'entrée du centre-ville ancien et à proximité de la Gare. La présente opération s'inscrit dans un projet plus large de requalification du secteur et de réaménagement de la rue Général de Gaulle.

Le projet s'inscrit dans les priorités stratégiques définies par le programme pluriannuel d'intervention 2026-2030 de l'EPORA et contribue aux objectifs de renouvellement urbain et de sobriété foncière en répondant à la vocation principale suivante : habitat.

La Commune, qui reconnaît connaître et accepter les conditions d'intervention qui sont énumérées dans le programme pluriannuel d'intervention de l'EPORA 2026-2030, s'engage en particulier à respecter la vocation déclarée, et la programmation susvisée, estimée à partir des règles d'urbanisme et des éléments fournis.

Afin de garantir la réalisation du projet et de limiter toute dérive spéculative, la Commune consent à l'insertion, dans l'acte de cession des biens par l'EPORA, de l'ensemble des clauses que celui-ci jugera utiles à l'exécution et au respect des obligations de destination résultant de la vocation et de la programmation prévisionnelle du projet et ainsi que de toute clause à caractère anti spéculatif.

La Commune ne souhaite pas pour l'instant bénéficier d'un transfert de jouissance du bien.

L'acquisition de ce tènement par l'EPORA est soumise à la condition expresse que la Commune délibère préalablement pour confirmer sa volonté de rachat ultérieur du bien.

Il est ainsi rappelé que ce tènement sera rétrocédé ultérieurement soit à un porteur de projet, soit à la Commune, conformément aux termes de la convention opérationnelle signée entre les parties.

La commission n°3 « Transition écologique, urbanisme, aménagement et finances » a vu le dossier le 11 juin 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 32 voix pour, 1 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- APPROUVER l'acquisition par l'EPORA de la parcelle cadastrée BD 53 sise 1 rue Mère Elise Rivet à Brignais (69530)
- APPROUVER le prix d'acquisition de 580 000,00 € (CINQ CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS)

REPRODUCIBLE À PARTIR DU 17 JUIN 2026



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

- DIRE que ce prix tient compte de l'avis des Domaines en date du 25 novembre 2025
- APPROUVER la rétrocession ultérieure du bien (garantie de rachat), objet de la présente délibération, soit à un porteur de projet soit à la commune aux conditions de la convention opérationnelle (secteur de la Gare - rue Général de Gaulle) signée entre les parties le 16 mai 2024
- AUTORISER Monsieur le Maire ou, à défaut l'élu délégué, à signer tout document afférent à ce dossier

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Olivier CAPEL

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD